



PROCES VERBAL

COMITE DIRECTEUR

Réunion du : **30 Avril 2020**
à : **18h00 (Séance en visio-conférence)**

Présidence : **Bernard BOURILLON**

Présents : Michel CASSEGRAIN - Magali DE BONNEFOY – Alain DESOEUVRES - Daniel GASNIER - Daniel GIRAUD - Bernard JAHIER - Eric JOUBERT – Benoit LAINE – Michel LALUQUE - Philippe MANSO - Jean-Paul MARCHAL – Ghislain MARTIN - Patrick MINON - Bruno PAON – Annabel ROBLEDO - Alain THILLOU

Excusé : Serge THOMAS

Assistent à la séance : Dominique CHARBONNEAU – Dominique GAUTHIER - Jean-Luc MATHIEU – Marc MAUFROY – Jérôme MONOT – Sébastien VEREPE

1) ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR DU 27.01.2020 ET DU BUREAU DIRECTEUR DES 12.02.2020 ET 04.03.2020

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2) SITUATION DU PERSONNEL SALARIE

- Demande exprimée par Mickaël MARIE, Conseiller Technique

Le Comité Directeur,

- considérant la demande exprimée par Mickaël Marié, Conseiller Technique du District en charge du développement des pratiques diversifiées, reposant sur l'autorisation d'exercer, en sus de son activité contractuellement définie avec le District, une autre mission d'encadrement au sein d'un club,

- considérant la nature prévisionnelle des missions confiées par ledit club à l'éducateur, exposées au préalable par le Président du club concerné et la charge de travail complémentaire évaluée en conséquence,
 - considérant la configuration actuelle des formations engagées au profit de l'équipe technique du District,
 - après avoir entendu son Président Bernard Bourillon qui a exposé et précisé les motivations de l'intéressé,
 - après avoir recueilli l'avis du Directeur Technique Régional, Jérôme Monot, rappelant les directives de la Direction Technique Nationale en la matière,
 - après avoir pris en considération les différentes interventions des membres élus sur le sujet,
 - après délibération,
 - précisant que Ghislain Martin n'a pas participé au vote, celui-ci n'ayant pu rejoindre la réunion qu'à posteriori en raison de son activité professionnelle,
 - précisant que Serge Thomas, excusé lors de la séance s'est exprimé sur la question en mandatant le Secrétaire Général, Michel Cassegrain pour exprimer sa position sur le présent point débattu,
 - considérant qu'en application des dispositions de l'article 10 du Statut Fédéral des Educateurs, de la convention E.T.R. signée entre les différents acteurs et des clauses du contrat de travail de l'intéressé,
- ➔ **décide** à la majorité (unanimité moins deux abstentions) de rejeter la demande présentée.
- Reprise d'activité au siège du District

Le Comité Directeur,

- considérant la situation actuelle liée à la pandémie, l'arrêt des compétitions et de toutes les actions de terrain,
 - considérant que dans l'attente des nouvelles directives gouvernementales et fédérales, il y a lieu de surseoir à la reprise d'activité présentielle au siège du District, au-delà de la date de déconfinement fixé au 11/05/2020,
 - considérant qu'avant d'envisager une réouverture des bureaux du District, il convient au préalable de prendre toutes les mesures préventives à l'égard du personnel salarié du District (achat de masques, gants, solutions hydro-alcooliques, désinfectants, ...),
- ➔ **décide** de maintenir la période de chômage partiel du personnel salarié jusqu'au 31 mai et la fermeture de son siège social, jusqu'à cette même date.

3) DECISIONS FEDERALES ET LIGUE

Le Président rappelle et commente les points essentiels abordés lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue dont le procès-verbal a été publié sur le site internet de la Ligue le 23/04/2020 :

- campagne de subventionnement de l'Agence Nationale du Sport 2020,
- procédure de conciliation auprès du C.N.O.S.F introduite par le club C.S. Foëcy (18)
- configuration des Coupes du Centre Seniors, Seniors F, U18 G et U18 F,
- assemblées générales de la Ligue et des Districts,
- cérémonie des trophées d'or,
- fonds de solidarité : en attente des conclusions du groupe de travail constitué au sein de la FFF,
- décision du COMEX sur la question des compétitions actuellement suspendues du fait de l'épidémie de Covid-19,
- calendrier statutaire 2020/2021,

- contrôle de gestion des clubs,
- arbitrage : modalités des examens fédéraux, examens médicaux pour les renouvellements de licence, statut de l'arbitrage, classement des arbitres : accessions et descentes,
- licences club et labels,
- domaine financier : accompagnement des clubs, tarifs des prestations du C.T.R. de Châteauroux,
- organisation des concours d'entrée aux Pôles Espoirs féminin de Tours et masculin de Châteauroux
- ...

Par ailleurs, le Président commente les différents sujets évoqués au cours de la réunion des Présidents Ligue/Districts du 28/04/2020, précisant essentiellement les points suivants :

- arrêt des compétitions et conséquences induites,
- fonds de solidarité,
- continuation du chômage partiel pour les salariés,
- mise en œuvre de la campagne d'enregistrement des licences pour la saison 2020/2021 à partir du 01/06/2020,
- nouvelles directives des formations BEF/BMF (tests d'entrée),
- ...

4) CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS

Le Comité Directeur,

- prend acte du Procès-Verbal de la réunion par voie téléphonique de la Commission Sportive du District du 20/04/2020 (publié sur le site internet le 29/04/2020) relatif aux classements établis pour la saison 2019/2020, pour chacune des poules des différents championnats départementaux Seniors, selon les directives fédérales imposées,
- prend acte des incidences de ces classements pour la saison 2020/2021 en termes d'accessions, de maintiens et de descentes,
- remercie la Commission pour le travail réalisé et lui demande de réfléchir dès maintenant à la proposition de composition des poules, saison 2020/2021, qui sera soumise à l'approbation du Comité Directeur.

5) SITUATION FINANCIERE DU DISTRICT

Le Trésorier Général, Eric Joubert, présente la situation financière prévisionnelle du District au 30/06/2020 par projection, eu égard à la situation actuelle et ses incidences induites en termes de résultat de l'exercice (compte tenu des variations des charges et des produits prévus) et donc, de trésorerie.

Il exprime ses inquiétudes, face à tant d'incertitudes quant aux conditions de reprise de l'activité footballistique et ses conséquences financières pour la saison prochaine.

6) INTERVENTION DE GHISLAIN MARTIN

Le Docteur Ghislain Martin, médecin fédéral, apporte des commentaires sur la pandémie que nous subissons, liée à la propagation du virus Covid 19 et qui affecte la population mondiale.

Il rappelle notamment à ce titre les mesures de précaution à prendre dans le cadre du dé-confinement et de la réouverture des structures déconcentrées de la FFF.

Il précise qu'il reste à la disposition des clubs du District pour leur apporter ses conseils et son expertise pour toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales sur le sujet par courriel à l'adresse mail suivante : *drghislain@free.fr*

Après un traditionnel tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45. .

Le Président
BOURILLON Bernard

